

L'ABÉCÉDAIRE DE L'EXPERT

CHARLES-BENOÎT HEIDSIECK
PRÉSIDENT-FONDATEUR DU RAMEAU



UTILITÉ SOCIALE

On entend par utilité sociale les résultats et impacts d'une organisation ou d'une action sur le bien commun. Elle s'apprécie au regard de ce qu'elle produit pour répondre à des besoins, notamment auprès des populations fragiles, ainsi qu'aux enjeux des territoires.

U comme univers : quel est le périmètre de l'utilité sociale ?

L'utilité sociale renvoie à un vaste champ de notions, pour la plupart d'ordre qualitatif, ce qui rend sa mesure délicate. Les travaux de l'Avisé proposent six dimensions : politique, économique, sociale, sociétale, environnementale et d'épanouissement personnel.

À partir de ses travaux de recherche, Le RAMEAU structure quant à lui l'impact de l'utilité sociale autour de trois prismes d'analyse :

■ l'influence sur l'écosystème, c'est-à-dire le rayonnement de l'association sur son entourage

(fonction d'alerte, diffusion de bonnes pratiques, etc.) ;

■ les impacts liés à l'activité directe de l'association sur le plan économique, social, sociétal et environnemental ;

■ l'impact sur les individus bénéficiaires mais aussi contributeurs en termes d'épanouissement personnel.

U comme utilité : quels sont les objectifs de l'évaluation de l'utilité sociale ?

Aujourd'hui, la question sous-jacente à l'utilité sociale est celle de son évaluation. L'intérêt de ce type d'évaluation ne saurait se réduire au contrôle de l'utilisa-

tion des fonds ou à une mesure de l'efficacité – même si cela est par ailleurs nécessaire.

Plus particulièrement, grâce à l'évaluation, l'association peut démontrer concrètement le bien-fondé de son action et de ses réalisations. C'est donc un atout pour rendre les actions menées plus lisibles et plus visibles et, par suite, pour fidéliser et mobiliser les énergies bénévoles et salariées ainsi que les partenaires. L'évaluation peut aussi être l'occasion de réinterroger le projet associatif afin d'en améliorer l'impact.

U comme usage : comment évaluer l'utilité sociale ?

L'exercice d'évaluation reste encore compliqué pour les associations – d'autant plus que le sujet est relativement récent. Cette difficulté est due en grande partie à la définition même de son périmètre : jusqu'où l'utilité sociale porte-t-elle ? Quels sont les critères pertinents (l'objet de l'évaluation) pour refléter l'apport de l'association ainsi que les indicateurs de mesure adéquats (ce qui est concrètement mesuré). Ceux-ci sont à classer en trois catégories :

■ indicateurs de moyens : ce que l'association a effectivement



→ POUR ALLER PLUS LOIN

Consultez le dossier « Utilité sociale : une évaluation sur mesure » paru dans JA n° 461/2012, p. 17 et s.

mis en place pour remplir ses objectifs ;

■ indicateurs de résultats : ce que l'action de l'association a produit sur chaque typologie de bénéficiaires concernés ;

■ indicateurs d'impacts : les effets induits de l'action de l'association sur la situation globale des bénéficiaires et/ou des territoires (modification d'une loi, amélioration de la qualité de vie d'un quartier, etc.).

Du fait de la complexité de la démarche et pour en garantir la neutralité, il est préférable que l'évaluation soit réalisée par un tiers de confiance, par exemple dans le cadre d'une mission de bénévolat de compétences. L'évaluation de l'utilité sociale est l'un des défis majeurs du secteur associatif : elle permettra de valoriser l'initiative associative et de rendre compte de la place des associations dans la coconstruction du bien commun.

